

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour le remplacement du garde-corps de la Baie des Citrons

P. J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan d'ensemble
- 1 coupe type

Le garde-corps surplombant le mur situé en bord de mer le long de la promenade Roger Laroque, entre la route de l'aquarium et le rocher à la voile, à la Baie des Citrons est aujourd'hui très vétuste. Agressés par le milieu marin, certains éléments de ce garde-corps sont très corrodés. En outre, les dimensions et la géométrie de ce dispositif de retenu destiné aux piétons ne répond pas aux normes en vigueur.

Il convient donc de remplacer l'ensemble du garde-corps sur un linéaire de près de 515 ml. Le nouveau garde-corps comportera les caractéristiques suivantes :

- Hauteur de 1,04 mètres (cf. coupe type) ;
- Des poteaux espacés tous les 1,80 mètres (cf. plan d'ensemble)
- Câbles et filets disposés horizontalement de façon à ne pas laisser d'espace libre de hauteur supérieure à 18 cm (cf. plan d'ensemble) ;
- Poteaux, lisses et câbles en acier inoxydable 316 L ;
- Lisse supérieure en bois Tatajuba.

Les travaux comprennent :

- La dépose du garde-corps existant ;
- La fourniture des éléments nécessaires à la réalisation du nouveau garde-corps ;
- La fixation des poteaux par des tiges d'ancrages de diamètre 16mm scellées à l'aide d'une résine dans la poutre en béton existante sur une épaisseur de 180mm ;
- L'assemblage et le montage sur site du nouveau garde-corps.

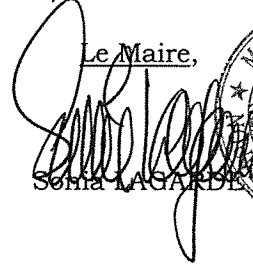
Le coût prévisionnel pour cette opération s'élève à 70.000.000 F/CFP TTC. Les crédits nécessaires aux travaux sont inscrits au budget de la Ville dans l'autorisation de programme n° 71-2013-1.

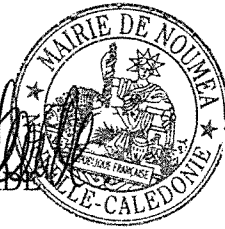
Compte tenu des montants estimés pour cette opération, il convient de lancer un appel d'offres ouvert en vue de conclure un marché public.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la réfection du garde-corps de la baie des citrons.

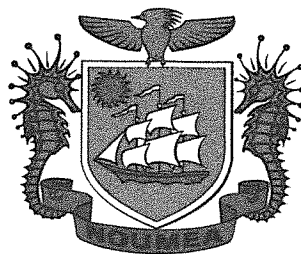
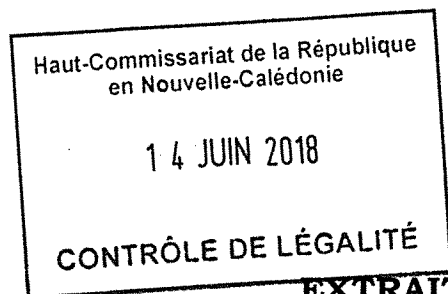
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

Le Maire,

SONIA LAGARDE



481



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de présents	:	29	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants (15 procurations)	:	44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/481
autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour le remplacement du
garde-corps de la Baie des Citrons

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

Vu la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/ 177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

Vu la note explicative de synthèse n° 2018/88 du 15 mai 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 24 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire, ou son représentant, est habilité à signer le marché de travaux avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour le remplacement du garde-corps de la Baie des Citrons.

ARTICLE 2 /

Ce marché a pour objet le remplacement du garde-corps surplombant le mur situé en bord de mer le long de la promenade Roger Laroque, entre la route de l'aquarium et le rocher à la voile, à la Baie des Citrons, sur une longueur d'environ 515 mètres. L'étendue de besoin à satisfaire recouvre :

- la dépose du garde-corps existant ;
- la fourniture des éléments nécessaires à la réalisation du nouveau garde-corps ;
- la fixation des poteaux par des tiges d'ancrage de diamètre 16 mm scellées à l'aide d'une résine dans la poutre en béton existante sur une épaisseur de 180mm ;
- l'assemblage et le montage sur site du nouveau garde-corps.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 70.000.000 F/CFP TTC.

ARTICLE 4 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

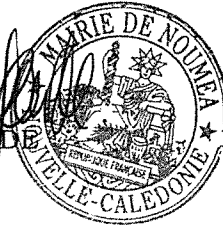
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 JUIN 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

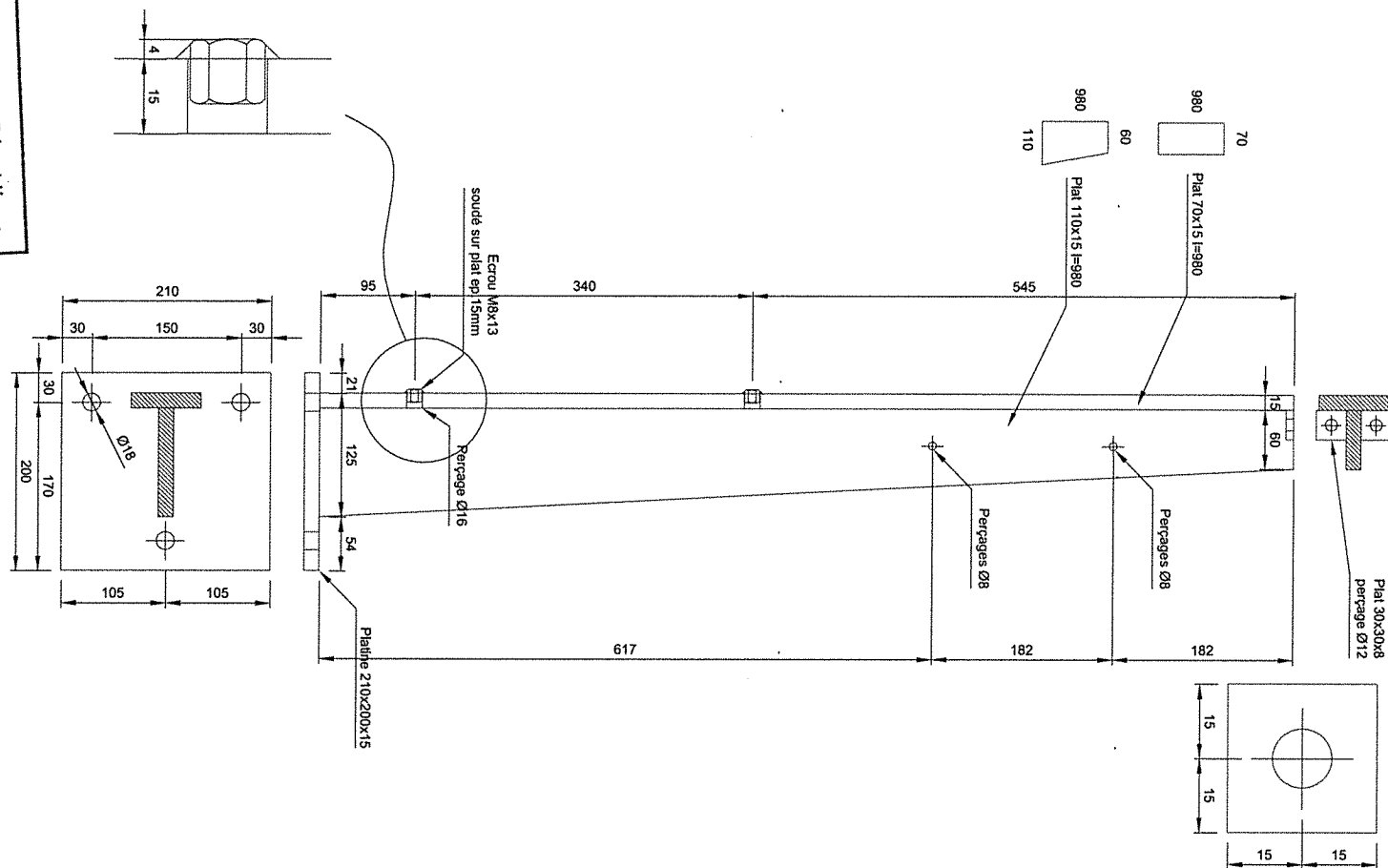
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 14 JUIN 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et ~~lui~~ publié le 15 JUIN 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

DETAIL POTEAU P2
1/5

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

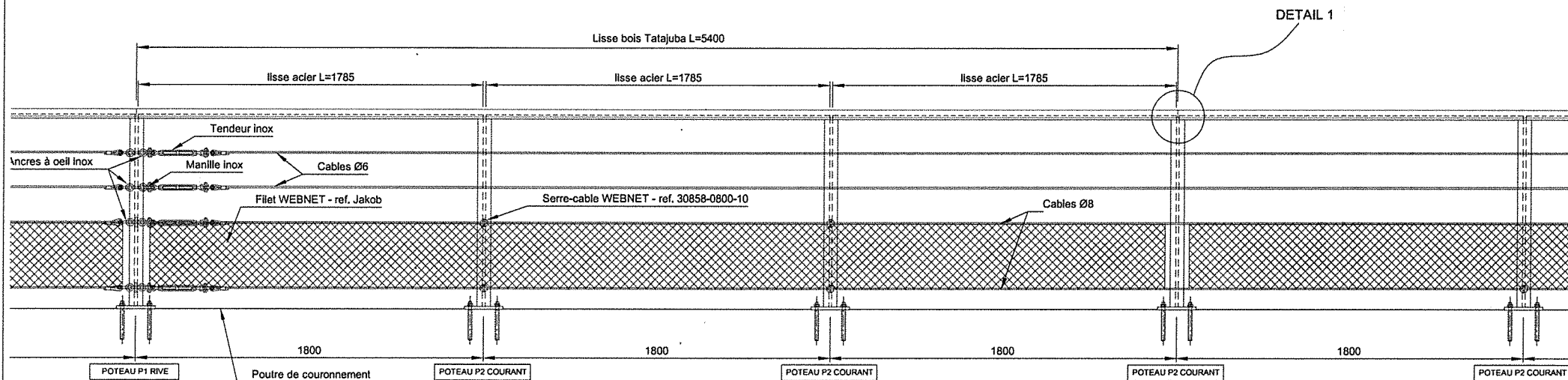
14 JUN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

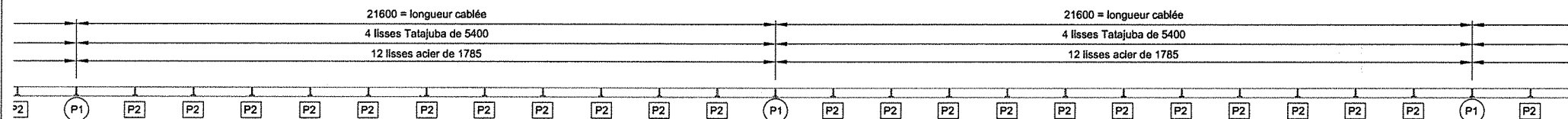
N° DE PLAN	6. Plan de l'ouvrage : voir le plan de situation en page 10 7. Plan de l'ouvrage : voir le plan de situation en page 10 8. Plan de l'ouvrage : voir le plan de situation en page 10	Garde-corps Baie des Citrons					ECHELLES		REFERENCE	IMPRIME LE
										Aout 2015
			PLAN D'ENSEMBLE				ECHELLE HORIZONTALE : ECH.H ECHELLE VERTICALE : ECH.V		PAGE 4 / 6	
			a	Etablissement		C.O	24/08/2015			
			IND.	MODIFICATIONS		INITIALES	DATE			
A3 original		Ce plan est préparé en utilisant de la couleur et peut être incomplet si copié				Système de coordonnées : LAMBERT				

Ensemble - Elevation coté promenade

1/20



Principe de calpinage - Vue en plan sans echelle



N° DE PLAN ENS01	Projet : Garde-corps Baie des Citrons Date : 24/08/2015 Dessiné par : [Nom] Vérifié par : [Nom]	Garde-corps Baie des Citrons								ECHELLES		REFERENCE	IMPRIME LE
		PLAN D'ENSEMBLE								Echelle horizontale : ECH.H Echelle verticale : ECH.V			Aout 2015
						a		Etablissement		C.O		24/08/2015	
		IND.		MODIFICATIONS		INITIALES		DATE				PAGE 1 / 6	
A3 original		Ce plan est préparé en utilisant de la couleur et peut être incomplet si copié						Système de coordonnées : LAMBERT					